

**Province de Québec**

**Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**MRC de Montmagny**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil,** tenue le 6 octobre 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

**En présence des conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**01. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

**02. Adoption de l'ordre du jour**

**2008-10-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la réunion
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal
  - a) Suivi au procès-verbal
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Adoption du règlement # 2008-09-99
07. Travaux d'asphaltage
08. Déneigement
09. Pacte rural
10. Activités du maire
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**Considérant qu'**au point 11 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Épandage de fumier et de lisier

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

**Adopté.**

### **03. Adoption du procès-verbal**

#### **2008-10-02 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 septembre 2008, soit accepté tel que présenté.

**Adopté.**

#### **a) Suivi au procès-verbal**

Les conseillers n'ont aucune question suite à la présentation du procès-verbal.

### **04. Correspondance**

#### **2008-10-03 Appui pour une demande de subvention ou de dédommagement auprès de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

**Considérant que** madame Véronique Roy et monsieur Patrick Vézina demandent à la Municipalité d'appuyer une demande de subvention ou de dédommagement auprès de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud concernant le transport des élèves du préscolaire qui sont inscrits à *Passe-Partout* ;

**Considérant que** cette année, l'activité a lieu une fois par semaine comparativement à deux fois par mois les années précédentes et se déroule en dehors des heures normales de classe à cause du manque de locaux disponibles, soit en fin de journée ou en début de soirée ;

**Considérant qu'**à ces moments les étudiants réguliers sont déjà rentrés sur l'Isle et que l'horaire du traversier ne coïncide pas nécessairement, les parents doivent payer des voyages spéciaux ou dormir à l'extérieur, ce qui entraîne de nombreux désagréments et des coûts exorbitants ;

**Considérant que** l'activité *Passe-Partout* n'est pas obligatoire, mais fortement encouragée surtout pour les enfants qui n'ont pas accès aux sports de groupe et aux loisirs dont tous les autres bénéficient. L'enfant a la possibilité de se faire des amis et est moins démuné lors de son entrée à la maternelle ;

**Considérant que** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a déjà apporté une aide financière aux parents dont les jeunes fréquentaient l'école à Montmagny ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues appuie la démarche de madame Véronique Roy et monsieur Patrick Vézina auprès de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud afin que les parents des élèves du préscolaire obtiennent une subvention ou un dédommagement pour aider à couvrir les frais encourus lors de la participation des enfants à l'activité *Passe-Partout*.

**Adopté.**

À la suite de la recommandation de monsieur Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet, madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, accorde une subvention maximale de 3 000 \$ dans le cadre du programme *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*.

**2008-10-04 Amélioration du chemin de la Batture**

**Considérant que** des travaux de réparation et d'amélioration pour le chemin de la Batture sont requis;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemin(s) pour un montant subventionné de 3 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les route(s) dont la gestion incombe à la Municipalité.

**Adopté.**

La Régie des alcools, des courses et des jeux avise la Municipalité qu'elle a reçu une demande pour une cession de permis en faveur de monsieur Florent Vézina pour l'auberge L'oie Blanche. Aucune opposition n'est émise par les membres du Conseil municipal.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) confirme que la ristourne accordée à ses membres sociétaires dont fait partie la Municipalité, s'élève à 1 763 \$.

Dans une lettre en date du 18 septembre 2008, madame Isabelle Poirier, directrice générale par intérim, Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, mentionne que pour 2009, la tarification des services du Réseau Biblio CNCA s'établit à 3,52 \$ per capita, correspondant à l'indice de l'IPC du 1<sup>er</sup> juillet 2008. La valeur totale de la collection déposée est de 36 659,84 \$.

Dans une lettre en date du 16 septembre 2008, madame Blandine Roy mentionne que depuis quelques années elle étudie les différentes familles

de l'Isle-aux-Grues par le biais des maisons construites par les pionniers. Dans le cadre de cette étude, elle voudrait emprunter le journal des taxes des débuts de la Municipalité (autour de 1831 jusqu'à 1935) et ce, jusqu'à l'été prochain. Suite à une discussion, les membres du Conseil acquiescent à cette demande.

Monsieur Michel Pouliot, président du Festival de l'Oie Blanche, sollicite la collaboration de la Municipalité pour le prêt de deux (2) wagons du train balade pour la période du Festival. Monsieur le maire mentionne que cette demande a été transférée à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues puisque la gestion du train balade a été confiée à cet organisme.

Un avis public collectif du rôle d'évaluation triennal – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, a été publié dans le journal *Le Peuple Côte-Sud* du 20 septembre dernier.

Madame Guylaine Gagné, dans une lettre en date du 30 septembre 2008, demande à la Municipalité d'instaurer un projet d'aide financière pour l'acquisition (construction ou achat) d'une première résidence. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent de reporter la décision à une séance ultérieure.

Le Centre de santé et de services sociaux de Montmagy-L'Islet informe la Municipalité du suivi d'information et de vaccination pour les pompiers et/ou Premiers répondants qui aura lieu dans les prochaines semaines.

**2008-10-05 Autorisation à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues doit effectuer diverses transactions à la SAAQ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif aux diverses transactions effectuées à la SAAQ.

**Adopté.**

**2008-10-06 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a transmis le 15 septembre 2008, une lettre d'intention en vue d'adhérer à la mutuelle de prévention de la Fédération Québécoise des Municipalités *FQM – Prévention (Mut – 00709)*

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la signature d'une entente avec la CSST pour la participation de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues à une mutuelle de prévention.

**Adopté.**

Quelques intervenants touristiques ont transmis une demande concernant l'épandage de lisier et de fumier durant la longue fin de semaine de l'Action de Grâce. Cette dernière est reportée au point 11 *Varia*.

Madame Édith Rousseau, coordonnatrice, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, a transmis les statistiques concernant la clientèle qui fréquente le kiosque d'accueil.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document préparé par monsieur Raymond Barbeau intitulé *Pacte d'amitié entre Saint-Antoine-sur-l'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues*. Suite à une discussion, le Conseil municipal conclut de reporter la décision à une séance ultérieure.

Dans une lettre en date du 6 octobre 2008, monsieur Frédéric Poulin, Premier répondant, répond aux interrogations de conseillers concernant le fonctionnement du service des Premiers répondants, l'implication dans le milieu (formation et disponibilité) et du soutien des élus qui serait grandement apprécié. Suite à la lecture de cette lettre, monsieur le maire mentionne qu'il prend bonne note des commentaires et qu'il appuie les Premiers répondants et les pompiers pour leur travail constant. Il relate les félicitations de madame Hélène Viens, lieutenant, directrice de poste de la MRC de Montmagny, pour l'intervention des Premiers répondants, du service incendie et de la population lors de l'accident de la route survenu le 22 août dernier.

Le rapport d'activité 2007-2008 Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec, est déposé

Le rapport annuel 2007 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), est déposé.

## **05. Présentation et adoption des comptes**

### **2008-10-07 Présentation et adoption des comptes**

**Considérant que** la liste des comptes est remise aux conseillers et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** la liste des comptes pour le mois d'octobre 2008 soit approuvée pour un montant de 90 820,39 \$.

**Adopté.**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes au montant de 90 820,39 \$.

Hélène Painchaud dir. gén. & sec.-trés.

#### **06. Adoption du règlement # 2008-09-99**

##### **2008-10-08 Adoption du règlement numéro 2008-09-99 relatif au stationnement et aux installations portuaires et aéroportuaires**

**ATTENDU QUE** les articles 79, 80, 81 et 82 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales le pouvoir de régir le stationnement par règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 2 septembre 2008 par monsieur Denis Boulanger, conseiller ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** soit adopté le Règlement numéro 2008-09-99 relatif au stationnement et aux installations portuaires et aéroportuaires.

**Adopté.**

##### **2008-10-09 Représentant de la Municipalité ayant pouvoirs d'intervenir relativement au Règlement numéro 2008-09-99 relatif au stationnement et aux installations portuaires et aéroportuaires**

**Considérant que** le règlement numéro 2008-09-99, prévoit qu'un représentant de la Municipalité peut émettre à quiconque contrevient aux articles dudit règlement des amendes prévues en cas d'infraction ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Luc Vézina, responsable du dossier de la voirie, soit désigné comme représentant de la Municipalité pour appliquer le règlement numéro 2008-09-99, relatif au stationnement et aux installations portuaires et aéroportuaires.

**Adopté.**

#### **07. Travaux d'asphaltage**

Monsieur Luc Vézina, responsable de la voirie, mentionne que les ponceaux devraient être réparés dans les prochains jours, Par contre, les

travaux d'asphaltage devraient être exécutés dans les prochaines semaines. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent ce qui suit :

**2008-10-10 Achat d'asphalte supplémentaire pour réparer les chemins municipaux**

**Considérant que** Jacques & Raynald Morin Inc. effectueront lors des prochaines semaines les travaux d'asphaltage prévus ;

**Considérant que** des réparations sont nécessaires pour réparer plusieurs nids-de-poule ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Luc Vézina, responsable de la voirie, demande à Jacques & Raynald Morin d'augmenter la quantité d'asphalte afin de réparer les nids-de-poule sur les chemins municipaux.

**Adopté.**

#### **08. Déneigement**

Monsieur le maire mentionne que suite à l'appel d'offre transmise sous forme de lettre circulaire, une seule soumission est parvenue au bureau municipal. Le Conseil, lors de la réunion de travail, a rejeté la soumission parce que cette dernière est non-conforme.

Une rencontre de travail aura lieu dans les prochains jours pour discuter de ce dossier.

#### **09. Pacte rural**

Monsieur le maire mentionne que dans le cadre du Pacte rural, une enveloppe de l'ordre 800 000 \$ est disponible pour les municipalités dévitalisées de la MRC de Montmagny soient : Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues. Des projets devront être déposés pour bénéficier de ce programme.

#### **10. Activités du maire**

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- 8 septembre Réunion de travail du Comité sur le Pacte rural
- 9 septembre Conseil des maires de la MRC de Montmagny
- 11 septembre Journée de la ruralité à Asbestos
- 17 septembre Réunion de travail en présence des membres du Conseil municipal et du CA de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues
- 25 au
- 27 septembre Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec tenue dans la ville de Québec
- 29 septembre Réunion de travail avec le Conseil municipal
- 30 septembre Présentation par le CLD du rapport final (Développement touristique – MRC de Montmagny) aux maires et au CA de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud.

## **11. Varia**

Quelques intervenants touristiques, soient :

Madame Sylvie Ruel,	Maison des Églantiers
Madame Odette Lapointe,	La Mésangerie
Monsieur Michel Rousseau,	Corporation de développement touristique de l' Isle-aux-Grues
Monsieur Gaston Robin,	Café aux Quatre Vents
Monsieur Gilles Tardif,	Maison du Grand Héron
Monsieur Jean Robert Nadeau,	Gîte Nid du Coulicou

demandent aux élus municipaux d'intervenir auprès des personnes concernées afin d'éviter les épandages de lisier et fumier les 10, 11, 12 et 13 octobre prochains, afin que la dernière longue fin de semaine de l'année soit des plus agréables pour les visiteurs (chasseurs et touristes). Pour faire suite à cette demande, monsieur Simon Painchaud, agriculteur et président de la S.C.A. de l'Isle-aux-Grues (fromagerie), prends la parole et mentionne qu'il aurait été plus simple de parler directement aux personnes concernées au lieu de passer par une voix officielle qu'est le Conseil municipal. Monsieur Painchaud indique également que les périodes d'épandage sont réglementées, mais les agriculteurs doivent composer avec la température, les périodes de récoltes, qu'il faut également s'ajuster à l'horaire des gens qui font de l'épandage à forfait et à l'horaire du traversier. Il ajoute que les agriculteurs sont conscients des désagréments, mais nous vivons dans une zone agricole. Monsieur le maire demande aux agriculteurs de nettoyer les dégâts qu'occasionne le transport de fumier ou lisier sur les chemins de l'Isle-aux-Grues. Cette action pourrait être un compromis de bon voisinage. Monsieur Denis Boulanger mentionne qu'il débute l'épandage dans les prochains jours et qu'il a obtenu une dérogation.

## **12. Période de questions**

## **13. Levée de la séance**

### **2008-10-11 Levée de la séance ordinaire du Conseil**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Luc Vézina**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.

## **Province de Québec**

### **Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

#### **MRC de Montmagny**

**Procès-verbal de séance spéciale du Conseil**, tenue le 20 octobre 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

#### **En présence de conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Le 15 octobre 2008, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Dénéigement
2. Pacte d'amitié entre Saint-Antoine-sur-L'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
3. Participation à une mutuelle de prévention

#### **Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue, déclare la réunion ouverte et fait la lecture de l'avis de convocation.

#### **1. Dénéigement**

Monsieur le maire mentionne que des cotations ont été demandées à trois garages pour la location d'un camion et d'une gratte pour effectuer le déneigement des chemins de l'Isle-aux-Grues soient : Desjardins Auto Collection de Québec, Lapointe Auto de Saint-Pamphile et Guy Thibault Ltée de Montmagny. Monsieur le maire passe la parole à monsieur Denis Boulanger qui s'est chargé de ce dossier.

#### **2008-10-12 Location d'un camion et d'une gratte pour effectuer le déneigement des chemins de l'Isle-aux-Grues**

**Considérant que** des cotations ont été demandées à trois garages pour la location d'un camion avec gratte pour effectuer le déneigement des chemins de l'Isle-aux-Grues ;

**Considérant que** deux garages ont répondu, le troisième ne faisant plus de location ;

**Considérant que** le garage Desjardins Auto Collection de Québec présente la plus basse soumission pour la location d'un camion Ford F350, 2008, neuf, tout équipé et d'une gratte en V, pour un montant mensuel de 1 123,02 \$, taxes incluses, et ce, pour une période de quatre ans ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte la cotation du garage Desjardins Auto Collection de Québec et se procure en location un camion Ford F350, 2008, neuf, tout équipé et une gratte en V, pour un montant mensuel de 1 123,02 \$, taxes incluses, pour une période de quatre ans.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à cette location.

**Adopté.**

Monsieur le maire mentionne qu'une offre d'emploi pour le poste de contremaître pour opérer le camion gratte avec la sableuse a été transmise à la population. La date limite pour y répondre était le 20 octobre à 16h00. Une seule candidature a été reçue.

**2008-10-13 Embauche d'un contremaître pour l'entretien et la supervision du réseau routier**

**Considérant qu'**une offre d'emploi pour le poste de contremaître pour opérer le camion gratte avec la sableuse de la Municipalité a été transmis à la population par lettre circulaire et via le site Internet. La date limite d'inscription était le 20 octobre 2008, 16h00 ;

**Considérant que** le contremaître aura à assumer les tâches suivantes :

- Faire l'entretien et la supervision du réseau routier de la Municipalité
- Ouvrir les routes et faire le sablage de celles-ci avec l'équipement de la Municipalité
- Être responsable de déterminer le moment et le temps pour l'élargissement des routes et de contacter un ou des chauffeur(s) avec tracteur et souffleuse inscrit(s) dans la banque que la Municipalité lui fournira ;

**Considérant** les exigences de la Municipalité :

- Détenir un permis de conduire
- Être disponible entre le 25 octobre 2008 et le 7 avril 2009
- Connaître le fonctionnement d'un tracteur avec pelle
- Produire des rapports hebdomadaires de temps d'utilisation de souffleuse à la Municipalité ;

**Considérant que** le contremaître sera sous la supervision du conseiller responsable de la voirie ;

**Considérant que** le taux horaire offert est de 20 \$/heure et sur demande, le contremaître pourra bénéficier de l'étalement du temps pendant la saison hivernale ;

**Considérant que** la Municipalité n'a reçu qu'une candidature pour ce poste ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Luc Vézina**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

## **Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche monsieur Benoit Brière pour occuper le poste de contremaître pour l'entretien et la supervision du réseau routier, aux conditions ci-haut énoncées.

### **Adopté.**

Monsieur le maire mentionne qu'une offre de service ayant pour but de créer une banque de chauffeurs avec tracteur et souffleuse pour effectuer le déneigement et l'élargissement du réseau routier sur appel a été transmise à la population. La date limite pour y répondre était le 20 octobre à 16h00.

## **2008-10-14 Banque de chauffeurs avec tracteur et souffleuse**

**Considérant que** la Municipalité offre aux propriétaires de tracteur quatre roues motrices avec souffleuse, la possibilité de s'inscrire dans une banque pour effectuer le déneigement et l'élargissement des chemins sur appel téléphonique du contremaître ou du conseiller responsable de la voirie ;

**Considérant** les conditions de la Municipalité :

- Avoir un tracteur quatre roues motrices avec une souffleuse
- Être disponible
- Posséder une assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$
- Fournir le nom du conducteur, le numéro d'immatriculation, la marque, le modèle, l'année de fabrication et le nombre de HP du moteur ;

**Considérant que** le taux horaire offert est de 65 \$/heure sur appel ;

**Considérant que** les propriétaires de machinerie suivants se sont inscrits :

- Monsieur Patrick Vézina et un chauffeur additionnel monsieur Vincent Roy
- Madame Chantal Vézina (Gîte le Nichoir) le chauffeur étant monsieur Christian Vinet
- Monsieur Denis Bernier
- Monsieur Michel Gagné

**Considérant que** monsieur Réal Roy offre ses services à un taux horaire de 95 \$ /l'heure, taxes en sus, faisant valoir qu'il possède de la machinerie performante qui a fait ses preuves et une vingtaine d'années d'expérience dans le domaine du déneigement ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

## **Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité accorde un taux horaire uniforme de 65 \$ /l'heure, taxes en sus, pour les propriétaires de machinerie inscrits dans la banque de chauffeurs avec tracteur et souffleuse pour effectuer le déneigement et l'élargissement des chemins sur appel.

### **Adopté.**

## **2. Pacte d'amitié entre Saint-Antoine-sur-L'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

### **2008-10-15 Signature d'un protocole d'amitié entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-L'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Considérant que** monsieur Raymond Barbeau a présenté, en collaboration avec madame Suzanne Vézina et monsieur Gilbert Lavoie, un projet en vue de la signature d'un protocole d'amitié entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-L'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ;

**Considérant** la volonté de chacune des municipalités concernées de promouvoir des échanges d'ordre culturel, social et touristique ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise monsieur Jacques André Roy, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la signature d'un protocole d'amitié entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-L'Isle, France, et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues.

**Que** suite à la signature du protocole d'amitié, la Municipalité confie à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, le suivi de ce dossier afin que les deux communautés consolident ce rapprochement par des échanges concrets et fructueux.

**Adopté.**

## **3. Participation à une mutuelle de prévention**

### **2008-10-16 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a transmis le 15 septembre 2008, une lettre d'intention en vue d'adhérer à la mutuelle de prévention de la Fédération Québécoise des Municipalités *FQM – Prévention (Mut – 00709)*

**Considérant que** la présente résolution abroge la résolution numéro 2008-10-06 ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2009 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération Québécoise des Municipalités** soit autorisée à signer cette entente pour et

au nom de la municipalité de **Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues** ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité**

**Adopté.**

**2008-10-17 Levée de la séance spéciale**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance spéciale du Conseil soit levée à 21h10.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén et sec.- trés.